

Assemblée extraordinaire des délégués de l'UCV du 2 novembre 2005 à Savigny

Position de la Municipalité de Lutry

Les délégués de l'Union des communes vaudoises (UCV) se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 2 novembre 2005 à Savigny pour décider de l'attitude à prendre face à la pression financière de l'Etat. A une très forte majorité, l'assemblée des délégués a décidé de soutenir le principe d'un référendum qui sera lancé si le Grand Conseil, dans le cadre du budget 2006, accepte la proposition du Conseil d'Etat de reporter de nouvelles charges sur les communes à hauteur de Fr. 28 millions, dans le but d'assainir les finances cantonales.

La participation de la Commune de Lutry aux charges cantonales a augmenté de plus de 9 millions depuis 2001, représentant pour 2005 un montant de **Fr. 19'650'000.-** .

C'est pourquoi, dans sa séance du 31 octobre 2005, la Municipalité de Lutry a pris la décision de soutenir cette position et ses délégués à l'Assemblée de l'UCV ont donc voté pour le principe d'un référendum.

Quelles sont ces mesures d'assainissement prévues par l'Etat de Vaud ?

L'Etat de Vaud prévoit des mesures d'assainissement de ses finances de l'ordre de Fr. 28 millions pour 2006, à savoir :

- a) Réduction de 5/12 à 3/12 de la part communale au revenu de l'impôt sur les gains immobiliers
diminution prévisible des recettes : pour l'ensemble des communes = Fr. 11 millions
pour la Commune de Lutry =Fr. 320'000.-

- b) Augmentation de 30% à 50% de la contribution des communes au financement des transports publics régionaux :
augmentation prévisible des charges : pour l'ensemble des communes = Fr. 17 millions
pour la Commune de Lutry = Fr. 270'000.-

L'Etat doit comprendre qu'il ne peut plus continuer à ponctionner les communes. Les citoyennes et citoyens de ce canton ont clairement exprimé leur refus d'une hausse des impôts.

La Municipalité de Lutry continuera à s'associer à toute démarche visant à éviter une augmentation des reports de charges de l'Etat sur les communes.

Lutry, le 7 novembre 2005